

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 juin 2002 de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Préambule

La motion M-311 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 20 novembre 2002, cette dernière a été traitée sous la présidence de M. Michel Ducret. Puis elle a été oubliée et perdue au fond des tiroirs de la commission au fil des années. Elle a eu plusieurs rapporteurs, qui l'ont à leur tour oubliée.

Je tiens donc, une fois n'est pas coutume, remercier le procès-verbaliste M. Christophe Reuland dont la qualité des notes m'ont été très utile, dix ans après, mais aussi le Secrétariat du Conseil municipal qui a dû aller rechercher le procès-verbal dans les archives papiers.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le périmètre de Sainte-Clotilde n'est guère pourvu en espaces verts;
- que plusieurs immeubles d'habitation autour de ce square n'ouvrent, sur leurs autres versants, que sur des voies urbaines ou des cours bâties;
- qu'il paraît pertinent d'offrir, dans les quartiers destinés majoritairement à l'habitation populaire, des espaces verts chaque fois que cela est possible;
- qu'une église mérite un meilleur environnement qu'un parking;
- que les corps constitués se doivent de montrer l'exemple en matière de gestion environnementale de l'espace urbain;
- qu'il est inadmissible que la Ville de Genève, eu égard à la politique qu'elle mène en la matière, conserve dans ses propriétés privées des terrains non bâtis dans un tel contexte qu'ils sont presque entièrement dévolus au seul parage d'automobiles;
- que, si l'utilité réelle de ces parkings est démontrée, il paraît judicieux de réaliser là un ouvrage souterrain pour les abriter afin de restituer la surface aux habitants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un projet d'aménagement du square Sainte-Clotilde englobant:
- principalement, la part non bâtie de la parcelle N° 258 ainsi qu'une part de la parcelle N° 3257 (rue Michel-Simon), qui appartiennent toutes les deux au domaine privé de la Ville de Genève;
- des parties des parcelles N^{os} 3461 (rue Jean-Louis-Hugon) et 3463 qui font partie du domaine public de la Ville de Genève;
- la partie nord de la parcelle N° 255 qui appartient à l'Association paroissiale Sainte-Clotilde, et de se mettre en rapport avec cette dernière afin de proposer en commun un aménagement d'ensemble;
- d'assortir cette proposition de celle d'un petit parking sous ce square destiné aux habitants du périmètre, cela si le besoin en est démontré.

Travaux de la commission

Séance du 25 mars 2003

Audition de Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

La commission constate à l'unanimité que le square Sainte-Clotilde n'est pas agréable.

M. Gfeller présente une carte aérienne du site afin de voir les limites entre le domaine public (Voirie) et le domaine privé (Ville et paroisse), que la rapporteuse n'a pas, en situant les places de stationnement d'un côté et de l'autre, ainsi que des divers bâtiments qui y figurent et les parties arborisées, le terrain de la Ville de Genève apparaît utilisé pour le stationnement essentiellement.

Les anciens plans d'urbanisation ont été abandonnés par la Ville de Genève lors des travaux du Grand Théâtre. Ces plans sont donc restés dans les cartons du Service d'aménagement urbain. Mais il y a l'intention d'améliorer le cheminement, d'autant plus si une ligne de tramway apparaît sur le boulevard Saint-Georges, car il y aura une grande occupation de ce boulevard et il vaudra la peine d'avoir des connexions mieux développées qu'aujourd'hui.

Pour les places de stationnement, ce sont en grande partie des places privées: 39 sur le terrain de la paroisse, 46 sur celui de la Ville, pour un total de 85 places. Il y en a encore 88 dans les rues voisines (sans le boulevard Saint-Georges). Ainsi, la construction d'un parking souterrain pour les résidents (avec environ 50 places par niveau) permettrait d'enrichir la végétation et serait très intéressant d'un point de vue social. Mais, si l'on compare le prix de la place à la construction avec le prix de revenu de la place à la location, la situation est nettement déficitaire et donc moins intéressante d'un point de vue économique.

Un commissaire demande si l'abandon des projets de construction suite à la rénovation des ateliers du Grand Théâtre est irrémédiable (pour des questions de lumière, etc.), ou si c'est un choix sur lequel il est possible de revenir.

Selon M. Gfeller, il est possible de construire à condition de trouver un accord foncier entre la Ville et la paroisse, mais il faut tenir compte des distances à bâtir qui réduisent ici beaucoup la surface.

Un autre commissaire ajoute qu'un potentiel à bâtir avait en effet été décelé à l'époque, mais ces réflexions datent de plus de 15 ans, et personne n'en a reparlé depuis. S'il y a une volonté de construire, il faudra faire des études, car il s'agit de ne pas parler à partir de distances à bâtir, l'exercice devenant purement virtuel.

Le motionnaire souligne qu'il n'avait pas imaginé exploiter ce potentiel qui est réel, surtout si l'immeuble qui abrite les ateliers du Grand Théâtre est abattu. C'est plutôt l'environnement déplorable qui avait attiré son attention et qu'il voulait améliorer. Cela dit, il précise que la demande de la motion M-311 n'est pas de réaliser un parking, lequel ne sera jamais, dans son idée, qu'une conséquence du réaménagement du square pour la qualité de vie des habitants. Il voyait plus que la simple revitalisation du chemin, en impliquant la Ville et la paroisse dans un projet de réaménagement du square. Il faut éventuellement penser, ajoute-t-il, à déplacer les places de stationnement en surface vers Artamis, où il y a un potentiel.

M. Gfeller précise que le problème dépasse le simple inventaire. La question du cheminement fait partie des projets progressifs de revitalisation des parcours en ville, qui demandent des interventions minimalistes, et qui peuvent être réalisés dans des délais raisonnables. Pour le reste, il faut engager des négociations avec la paroisse, mobiliser différents services de la municipalité, et avoir une politique d'intervention cossue.

Séance du 29 avril 2003

Audition de M^{me} Bernadette Sollberger, présidente de l'Association paroissiale de Sainte-Clotilde

Si M^{me} Sollberger a bien compris la motion, il s'agit de créer un espace vertu sur le parking de la paroisse, qui n'y est pas opposée, mais il faut prendre conscience que ce parking de 32 places amène des fonds à la paroisse. Elle se prononce donc en faveur d'un parking souterrain, dont le financement reste sujet à réflexion.

Un commissaire demande quel est l'apport financier du parking pour la paroisse.

M^{me} Sollberger répond 40 000 francs par an.

Une commissaire demande si les 32 places appartiennent à l'association.

M^{me} Sollberger répond que oui et que cela représente 100 francs par mois.

Un autre commissaire précise que l'idée n'est pas de supprimer le parking. Mais, indépendamment de la question du financement, l'association que représente M^{me} Sollberger verrait-elle un intérêt à ce qu'un espace vert soit créé à cet endroit?

Serait-ce un plus du point de vue de l'aménagement de l'espace?

L'idée de voir un tel espace en ce lieu ne laisse pas M^{me} Sollberger indifférente car il n'y a pas beaucoup d'espaces verts dans le quartier. Ça serait donc un avantage certain, d'autant que les pensionnaires de l'établissement médico-social situé à proximité pourraient en profiter.

Le même commissaire prolonge sa question: si la Ville faisait à ses frais un parking souterrain sous l'espace privé de la paroisse, de quel œil l'association verrait-elle une servitude d'usage public de l'espace vert en surface?

M^{me} Sollberger se dit liée à l'évêché pour toute décision et prise de position.

Le commissaire poursuit: l'association estimerait-elle raisonnable d'ouvrir cet espace au public, ou désire-t-elle le garder pour elle?

Selon M^{me} Sollberger, la paroisse ne ferait pas obstruction à l'ouverture de cet espace.

Un commissaire résume: en échange de la publicisation de l'espace en surface et en préservant un gain de l'ordre de 40 000 francs sur le parking souterrain, la paroisse ne ferait pas opposition.

Non, répond M^{me} Sollberger.

Un commissaire insiste sur le fait que c'est une servitude en contrepartie de laquelle serait construit un espace d'aménagement. Aussi, en ce qui concerne l'aménagement de la partie visible, la paroisse de M^{me} Sollberger a-t-elle des desiderata qui la pousseraient à faire éventuellement obstacle à ce que la Ville pourrait proposer?

A priori, M^{me} Sollberger ne voit pas d'opposition, mais il est clair que si une chute d'eau est aménagée, qui fonctionne jour et nuit, les voisins ne seront pas contents.

Le commissaire revient sur la référence à l'évêché par M^{me} Sollberger: lorsqu'il s'agit de prendre une décision, quel est le temps de latence?

Selon M^{me} Sollberger, tout peut aller assez rapidement.

Un commissaire relève que les invites de la M-311 posent la question du besoin. Quels sont les besoins par rapport au parking, y a-t-il une longue liste d'attente pour avoir une place?

M^{me} Sollberger répond que les places sont stables. Elles ne changent pas de locataire chaque année. Il y a actuellement une dizaine de personnes en liste, et il n'est pas possible de dire quand elles pourront être satisfaites.

Le motionnaire demande quelle est la politique de location.

Les locataires, dit M^{me} Sollberger, sont en priorité des paroissiens, ensuite les habitants du quartier et les employés de la crèche. Il y a aussi beaucoup d'employés de la consultation psycho-pédagogique qui demandent une place.

Séance du 5 mai 2003

Le conseiller administratif M. Pierre Muller s'étant excusé, la commission débat et vote sur le bienfait de son audition dans ce dossier.

Par 9 oui et 2 abstentions, la commission décide de ne pas l'auditionner.

Le débat est ouvert en notant l'opposition des Verts.

L'AdG/SI, se dit en faveur du parc, mais contre le parking qui, au vu de l'argument qu'elle a avancé, ne résoudra rien dans le quartier.

Les socialistes sont pour la création d'un parking souterrain à certaines conditions.

Le motionnaire, radical, attire l'attention sur le fait que son texte assortit l'aménagement vert du square Sainte-Clotilde de la création «éventuelle» d'un parking en sous-sol, en fonction des besoins. Il partage totalement le point de vue du commissaire socialiste.

Pour le commissaire libéral, il faut comprendre la philosophie globale du projet. La question n'est pas aujourd'hui de savoir si oui ou non il faut créer un parking, mais bien de déterminer s'il faut modifier globalement le périmètre. A ce sujet, les auditions qui ont été menées jusqu'à présent montrent très clairement que les habitants sont favorables à cette idée. Dès lors, selon la motion, il s'agit en premier lieu de donner un peu de villégiature au quartier et, en second lieu, en contrepartie, de créer un petit parking habitants. Il est en cela d'accord avec le commissaire socialiste.

Pour le groupe démocrate-chrétien se prononce en faveur de la motion M-311, parce que le périmètre a besoin de verdure et parce que la motion fait preuve de nuance à propos du parking en introduisant une clause de besoin, ce qui peut mettre tous les partis d'accord.

Le président propose de reprendre les travaux avec la discussion et le vote de la motion M-311. Il demande s'il y a des propositions d'amendement.

La première invite est votée à l'unanimité.

La deuxième invite est acceptée par 8 oui (2 L, 2 DC, 2 R, 1 AdG/SI, 1 AdG/TP) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

Mise aux voix, la motion est acceptée par 8 oui (2 L, 2 DC, 2 R, 1 AdG/SI, 1 AdG/TP) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (AdG/SI).